



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Dispositif alerte disparition inquiétante pour les personnes vulnérables

Question écrite n° 14017

### Texte de la question

M. Stéphane Peu attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de créer un dispositif d'alerte spécifique pour les disparitions de personnes vulnérables, notamment celles atteintes de troubles du neurodéveloppement ou de maladies neurodégénératives. Actuellement, lorsqu'une personne disparaît, ses proches doivent signaler sa disparition aux forces de l'ordre, qui peuvent déclencher une alerte pour disparition inquiétante. Ce dispositif permet l'inscription de la personne dans le fichier des personnes recherchées (FPR), ainsi que la mobilisation de moyens de recherche (exploitation des données téléphoniques, diffusion médiatique et sur les réseaux sociaux). Cependant, ce système s'avère parfois insuffisant pour les personnes vulnérables, dont la disparition expose à un danger immédiat et vital. Les exemples récents de Madoua, 4 ans, disparu le 25 février 2026 et retrouvé sans vie dans la Marne, ou de Kelyan, 22 ans, autiste disparu à Paris en juillet 2021, illustrent tragiquement cette urgence. À l'instar du dispositif « Alerte Enlèvement », qui permet une mobilisation immédiate et massive (réseaux sociaux, médias, panneaux autoroutiers, SMS géolocalisés), la création d'un mécanisme similaire pour les disparitions de personnes vulnérables apparaît indispensable. Une telle mesure permettrait de gagner un temps précieux dans les recherches et d'impliquer davantage la population. L'association All Inclusive, très engagée sur ce sujet, demande depuis plusieurs années la mise en place d'un tel dispositif. M. le député, sensible à cette cause, souhaite donc savoir si le Gouvernement envisage la création d'un dispositif d'alerte spécifique pour les disparitions de personnes vulnérables, inspiré du modèle de l'« Alerte Enlèvement ». Il l'interroge sur les mesures qu'il entend prendre pour répondre à cette urgence humanitaire et sociale, avec quels moyens et dans quel délais et enfin, si une expérimentation locale ou un groupe de travail avec les associations engagées pourrait être lancé rapidement pour étudier cette proposition.

### Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Peu](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14017

**Rubrique :** Aide aux victimes

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 avril 2026](#), page 2856